

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 19.— 10.50 6.—
Avec Bulletin officiel 25.50 14.— 7.75
ÉTRANGER : Demander le tarif

**LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE**

**SERVICE DE PUBLICITÉ
SION**
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
Suisse 13 »
Étranger 14 »
Réclames : Canton 22 »
Suisse 27 »
Mortuaires 16 »

En serez-vous les sauveurs?

A la veille de la session extraordinaire des Chambres fédérales, on n'a pas manqué de faire ressortir qu'elle serait chargée.

C'est bien ainsi qu'elle s'annonce après deux jours et une soirée de travail.

Souhaitons que les bavards n'usurpent pas pour la parole, surtout au Conseil national, le temps que réclame la réforme des finances de la Confédération.

Les déficits accumulés année par année ne nous permettent pas d'avoir de nouveau recours à des expédients.

Ce serait une marque d'impuissance.

Il semble, cependant, d'après les premières escarmouches, que l'on s'engage sur cette voie.

La première réforme à apporter à la loi, ce serait la réduction progressive des dépenses qui ne peut s'opérer elle-même qu'après une réforme intelligente et pratique de notre régime administratif.

Ce serait également de ne voter aucune dépense nouvelle, qui ne serait pas rigoureusement nécessaire, si elle n'était pas couverte d'avance par des ressources sérieuses et durables.

Est-ce ce travail, réellement fécond celui-là, que nos députés au Conseil national vont entreprendre en tout premier lieu pour s'y attacher sans relâche ?

Nous n'avons pas cette impression.

Sur le fond même de la Réforme financière, on cherche des accommodements et on engage les groupes à reprendre l'histoire des concessions réciproques.

Or, on connaît le résultat de ces sortes de concessions.

Ceux qui s'y engagent reçoivent des camoufflets de tous les côtés.

C'est toujours l'histoire du personnage du *Médecin malgré lui* qui essaie de mettre le holà entre le mari et la femme et qui reçoit des coups de celle-ci et de celui-là.

Est-ce que le projet de l'impôt fédéral direct est abandonné ?

On pourrait le croire d'après les décisions des groupements politiques que nos lecteurs trouveront résumées plus loin, sous la rubrique de la *Session des Chambres*.

Mais nous restons sceptique.

Qui nous dit que les Fédéralistes n'entre-voient pas, eux aussi, en pourparlers en vue d'un accord qui ne satisfera personne mais qui sauvera la face ?

Le Conseil national nous a déjà réservé plus d'une surprise fâcheuse de ce genre.

Aussi jugeons-nous qu'il vaut mieux ne pas envisager le chapitre des concessions qu'être obligé à des capitulations dont les cantons auraient à souffrir dans leurs ressources et dans leur dignité d'Etat souverain.

Consultons la lourde histoire de la centralisation.

Le Pouvoir central, invariablement, a toujours eu le dessus sur les cantons. Il les a tondus jusqu'à les écorcher, ne possédant même pas le tour de main élégant qui eût atténué la brutalité de la rapine.

Ce n'est un secret pour personne qu'à Berne on s'efforce de tout centraliser, sachant que le jour où les cantons seront tous des saint Alexis sous l'escalier, leur indépendance ne sera plus qu'une pièce de musée.

La bourse ou la vie ! Les cantons et les communes, qui n'ont dans leurs escarcelles que les maigres impôts régionaux, ne peuvent pourtant abandonner ceux-ci au fisc fédéral, par-dessus le marché, pour ne rece-

voir ensuite que les miettes tombant de la table.

Pardon, murmure Berne, vous aurez de gros embarras de rentrées en moins. Je vous en soulage.

Mais, objectent les Etats confédérés, nous ne tenons pas du tout à ce soulagement.

Pourquoi ?

La Fontaine nous en fournit encore l'explication : « La raison du plus fort », à moins d'une vague de mécontentement et de réaction qui, en consultation populaire, baliaie le tout.

C'est assurément ce que MM. Picot et Gressot, deux des députés fédéralistes parmi les meilleurs, auraient mis en relief au Conseil national si la maladie ne les retenait en chambre.

— Fédéralistes, qui faites partie des Groupes de l'Assemblée fédérale opposés à l'impôt direct, ne devenez pas, de grâce, par opportunisme, des anémisés, des inconscients et des malades.

La souveraineté des cantons ne se sauvera pas toute seule. C'est vous qui devez en être les sauveurs.

Ch. Saint-Maurice.

Le Manifeste du Groupe conservateur-catholique et l'arrestation du Primat de Hongrie

Le groupe catholique-conservateur de l'Assemblée fédérale a adopté le manifeste suivant :

« Le groupe catholique-conservateur du Parlement fédéral de la Suisse libre et neutre a pris connaissance avec une douleur profonde et indignation de l'arrestation du cardinal Mindszenty, prince-primat de Hongrie, et des actes de violence dont il a été l'objet.

Le groupe affirme librement, devant l'ensemble du monde civilisé, sa solidarité avec le prince-primat et avec le peuple chrétien opprimé de Hongrie et proteste avec la dernière énergie contre une mesure qui méconnaît et foule aux pieds les droits humains les plus élémentaires. Au nom de la libre conscience universelle, le groupe adresse aux autorités hongroises compétentes un appel urgent pour que justice soit rendue au cardinal arrêté et à tous ceux qui sont poursuivis en raison de leurs convictions et de leur foi et demande que la liberté leur soit rendue. »

Le procès

Le ministère hongrois des affaires étrangères communique que le procès intenté au cardinal Mindszenty, pour haute trahison, commencera demain jeudi. Sur les 80 places à disposition dans la salle du tribunal, 35 ont été réservées aux journalistes étrangers et à leurs traducteurs. Le procès se déroulera dans la plus grande des salles du palais de justice. Il n'a pas été possible d'accorder tous les visas demandés. Mais toutes les grandes agences occidentales seront représentées.

Une importante tâche éducative

On nous écrit :

Plusieurs fois, dans ce journal, on a déploré cette lacune consistant à ne pas donner à nos enfants des écoles primaires de nos localités campagnardes, des notions indispensables d'agriculture. Puisque, en Valais, un très grand nombre de nos enfants sont fils ou filles d'agriculteurs, destinés à devenir des agriculteurs à leur tour, il est nécessaire que l'école primaire les oriente vers leur profession. Il est vrai que la nouvelle loi scolaire introduit les cours agricoles post-scolaires pour les jeunes de 15 à 20 ans,

mais déjà avant cet âge, il importe que l'école inculque à nos enfants des notions essentielles d'agriculture.

Si l'on néglige cette formation, nos enfants, lorsqu'ils quitteront l'école primaire, n'auront pas l'idée de la nécessité qu'il y a pour eux de se perfectionner, de faire des progrès, de se grouper pour mieux se défendre, de s'organiser économiquement et ils végéteront dans l'exercice de leur profession. Un jour, ils s'en dégoûteront peut-être et abandonneront la terre pour aller grossir les rangs des mécontents et des révoltés.

Cette tâche si importante soit-elle dans nos écoles de la campagne, ne peut cependant pas prendre le pas sur une autre tâche plus importante encore : celle d'apprendre à nos enfants à penser juste. On n'a pas le droit de négliger le côté moral de la vie. Savoir faire rendre son exploitation, bien mener ses affaires, réaliser de

bons bénéfices, que cela vaut-il si ces résultats sont obtenus au détriment de la justice et de l'honnêteté ? Nous connaissons malheureusement des paysans trop habiles dans leurs affaires qui s'enrichissent très rapidement en violant les lois de l'honnêteté. Ils trompent dans les marchés, sur le poids ou la qualité des produits livrés ; cachent les défauts d'une bête qu'ils vendent ou la vérité sur la date du vêlage ; rusent avec les autorités, avec les lois, mentent, trichent, fraudent quand l'occasion se présente.

C'est sur les bancs de l'école primaire qu'il faut apprendre la loyauté, l'esprit de justice, d'entraide et à détester le mensonge, la fourberie et la malhonnêteté. On n'insistera jamais assez sur l'importance de ce rôle de l'école et le personnel enseignant doit prendre conscience de ses responsabilités.

Terrien.

De jour en jour

La réponse de la Norvège à la note soviétique - Les émouvantes dépositions des témoins russes au procès Kravchenko

On sait que la Russie a adressé à la Norvège, qui envisage d'adhérer au Pacte de l'Atlantique, une note contenant des menaces à peine voilées, ce pacte étant considéré par Moscou comme animé d'intentions agressives.

La note soviétique, qui n'est pas étrangère à l'échec de la Conférence d'Oslo pour la création d'une union de défense entre les trois pays scandinaves, a marqué, de l'avis général, le déclenchement par le Kremlin de la guerre des nerfs contre la Norvège.

Mais elle a provoqué des réactions indignées dans les trois royaumes scandinaves. A Stockholm et à Copenhague tout autant qu'à Oslo, on a relevé aussitôt le côté intolérable de l'intervention — de l'ingérence — stalinienne dans des affaires que les Norvégiens seuls sont qualifiés pour trancher.

Un quotidien d'Oslo exprime bien le sentiment unanime en écrivant : « Lorsque la puissance qui a cimenté le Bloc oriental et saisi la Tchécoslovaquie dans ses pinces de fer, parle d'agression, d'impérialisme et d'incitation à la guerre dès que les démocraties occidentales commencent à s'éveiller et à s'unir, alors, vraiment, cela va trop loin... »

...Aussi bien, la réponse que la Norvège vient d'adresser à Moscou relève-t-elle que, les Nations Unies ne s'étant pas révélées suffisamment fortes pour garantir la paix et la sécurité, les pourparlers scandinaves ayant échoué, il est naturel que la Norvège songe à adhérer au Pacte de l'Atlantique. Mais le gouvernement d'Oslo prie le gouvernement soviétique d'être assuré que la Norvège ne voudra jamais contribuer à une politique poursuivant des buts agressifs. Jamais elle ne permettra que son territoire soit mis au service d'une telle politique...

...Et d'affirmer le désir de la Norvège d'entretenir des relations amicales avec la Russie voisine et avec tous les peuples pacifiques...

Voilà une réponse toute de franchise, de dignité et de fermeté...

* * *

Nous avons brièvement relevé, hier, les dépositions faites lundi, à Paris, au procès intenté par M. Victor Kravchenko aux « Lettres françaises », par les premiers témoins russes cités par l'auteur de « J'ai choisi la liberté ». Nous avons dit combien furent émouvantes ces dépositions. On entendit, entre autres, Olga Marchenko, une paysanne ukrainienne, relater les souffrances, les brimades, les injustices auxquelles fut en butte son humble famille qui, ne possédant qu'une vache, deux chevaux et cinq hectares, fut persécutée comme capitaliste. On expulsa la malheureuse femme de sa maison déjà pillée. On la jeta dans la neige alors qu'elle était enceinte de huit mois et demi. En racontant ces horreurs, elle ne pouvait retenir ses larmes. Sa sœur, déportée en Sibirie, lui écrivit une fois de l'Oural pour narrer son épouvantable voyage de 42 jours dans des wagons à bestiaux. Puis plus rien. Il n'y eut plus jamais de nouvelles.

Semen Marchenko, son mari, se présente à son tour, énumérant d'autres misères encore et d'autres persécutions... Et pendant que ces pauvres paysans, aujourd'hui « personnes déplacées » en Allemagne occidentale racontaient leur calvaire, M. André Wurmser — un des accusés — homme de lettres largement pourvu, souriait d'un air

cynique. Son communisme à lui ne comporte pas tant de risques !

Enfin, un jeune ingénieur mécanicien, du nom de Kysilo, apporta un témoignage accablant. Il a vécu dans les salles de torture de la Guépéou, il a subi la bastonnade et le supplice du tabouret où tout le poids du corps repose sur l'épine dorsale. Il a avoué des crimes qu'il n'avait pas commis et a été condamné après un procès sommaire...

...Kysilo a achevé sa déposition à l'audience de mardi. Il a raconté les circonstances dans lesquelles il fut accusé de sabotage et déporté en Sibirie où il dut travailler 14 heures par jour avec une nourriture insuffisante. Tout cela, a déclaré enfin le témoin, confirme le livre de Kravchenko... L'avocat des « Lettres françaises » a ensuite posé à Kysilo une série de questions dont une provoqua un incident, ayant eu pour effet d'exaspérer M. Kravchenko qui bondit de sa place et qui entra dans une de ces colères dont il a seul le secret. L'auteur de « J'ai choisi la liberté » marcha sur M. Wurmser, la main tendue. On fut à un cheveu de la voie de fait. Prudemment, le président Durkheim fit un signe. Une chaise fut passée de main en main et un garde vint majestueusement s'asseoir entre les deux parties. Le prétoire rit et se détendit...

...Deuxième témoin de la journée : il s'agit d'un paysan ukrainien, M. Ivan Krevsoun, que les tchékistes sont venus arrêter un jour de l'année 1931 et qui fut condamné « pour avoir tenté de renverser le régime soviétique » à 8 ans de bagne. Le témoin raconte sa longue histoire, sans omettre un détail. Le morne défilé des images concentrationnaires commence : interrogatoires brutaux, aveux extorqués par la violence, prison, puis 33 jours et 33 nuits de voyage dans les wagons spéciaux fermés, où l'on étouffe et où l'on meurt de soif ; au bout de la route, le travail forcé dans la mine, l'odieuse existence dans la crasse, la faim et le froid.

Deux témoins encore et l'audience s'achève. Le premier, ancien journaliste soviétique, raconte comment il écrivait des articles exaltant le régime et les conditions d'existence des ouvriers, sous le nom d'ouvriers dont il avait été auparavant sollicité la signature. Blanche Goronova, une Française qui vécut 25 ans en Russie, apporte enfin un témoignage pittoresque et intéressant sur sa vie en U. R. S. S. « Je ne l'ai pas lu, je l'ai avalé », s'écrie-t-elle en parlant du livre « J'ai choisi la liberté » qu'elle trouve criant de vérité. Aux remarques que lui fait la défense, elle répond en roulant les « r » et en haussant les épaules : « J'y étais, vous n'y étiez pas ! »

...Au total, l'audience de mardi fut une nouvelle et poignante évocation des effroyables méthodes totalitaires. Hitlériennes ou stalinienne, ces méthodes sont sœurs dans la cruauté...

...Rappelons que les témoins précités, tous déportés en Allemagne par la Wehrmacht au temps de son avance conquérante en Russie, n'ont pas voulu regagner le Paradis rouge à la fin de la guerre...

EXCURSIONS

en Suisse et à l'Étranger en autocars

Sociétés, Groupes de contemporains. Ecoles. demandez itinéraires et offres à la

MARTIGNY-EXCURSIONS S.A.

MARTIGNY Téléphone (026) 6.10.71

Nouvelles étrangères

49,000 étudiants tchécoslovaques devant les bureaux d'enquête

On apprend que 49,000 étudiants tchèques comparaissent actuellement devant les bureaux d'enquête appelés à juger de « leur aptitude à poursuivre leurs études ». On estime que 5000 d'entre eux environ seront exclus. Les commissions d'enquête précisent, en outre, que si on découvre qu'un étudiant a commis un acte contre l'Etat, il sera « naturellement exclu de l'Université comme cela est normal dans tous les pays du monde (sic !) ».

Un complot découvert au Caire

Après de nombreuses arrestations qui ont eu lieu dans tout le pays, le gouvernement égyptien révèle mardi la découverte d'un grand complot visant à l'exécution d'un coup d'Etat. De nombreuses personnalités ont été arrêtées qui étaient en grande partie membres de l'ancienne communauté musulmane.

Le chef de cette communauté, le cheik Assan el Barama, projetait de réunir un demi-million d'adeptes pour une marche sur le Caire. Tous les ministères devaient être occupés et le cheik proclamé Calife de l'Islam.

La police a confisqué des armes et une grande quantité de munitions et de mines.

L'emprunt français

Le président du Conseil français a relevé que le montant total des souscriptions atteignait déjà 100 milliards dont près de 60 en argent frais.

Au cours d'une conférence de presse, M. Petsche, ministre des finances, a précisé que les villes avaient souscrit davantage que les campagnes, en raison de la proximité plus immédiate des banques et agents du trésor et du fait qu'elles avaient été renseignées plus vite. Les sommes recueillies, a souligné le ministre, correspondent en général à des souscriptions moyennes.

Après avoir confirmé que les souscriptions, à ce jour, dépassaient 100 milliards de francs, M. Petsche a précisé qu'il n'avait pas l'intention de clore très prochainement l'emprunt.

La capitale des Scythes découverte en Crimée

L'agence Tass annonce que des archéologues soviétiques ont retrouvé la capitale des Scythes, en Crimée, longtemps considérée comme une cité fabuleuse, et ont pu établir qu'elle avait été fondée à la fin du quatrième siècle avant Jésus-Christ.

La métropole scythe aurait été florissante pendant environ huit siècles et son développement par conséquent aurait été contemporain de celui d'Athènes et de Rome.

BANQUE TISSIÈRES FILS & Co

MARTIGNY

AGENCES A FULLY, CHAMOSON, DORÉNAZ, LEYTRON, BAGNES, ORSIÈRES

DÉPOTS nominatifs ou au porteur, en compte courant
caisse d'épargne à 2 3/4 %
obligations à 5 ans, à 3 1/2 %

PRÊTS hypothécaires, sur billets, comptes courants commerciaux escompte.

AUX MEILLEURES CONDITIONS

Après une opération extraordinaire

La petite Marie-Thérèse Gall, âgée de 13 ans, qui fut opérée de la maladie bleue le 4 décembre dernier, à l'hôpital Broussais, est rentrée au domicile de ses parents, à Balleroy (Calvados, France).

L'enfant miraculeusement ramenée à la vie — son cœur s'arrêta de battre 12 minutes — entre maintenant en convalescence. Il ne lui reste rien de l'aphasie ni de la cécité et moins encore de la paralysie dont elle fut atteinte à la suite de la délicate intervention chirurgicale de décembre.

— Marie-Thérèse dort bien, elle n'est plus agitée, a déclaré sa maman.

La fillette commence à courir dans le jardin familial. A toutes les questions, elle répond normalement, quoiqu'elle conserve une certaine difficulté d'élocution.

Nouvelles suisses

Chambres Fédérales

La réforme des finances fédérales et les groupes politiques

Mardi matin le Conseil national s'est lancé résolument dans le débat général sur l'entrée en matière de la réforme des finances de la Confédération. Indépendamment du chef du Département des finances et des rapporteurs, il y a plus de deux douzaines d'orateurs inscrits qui réclament pour la plupart une prolongation de la durée réglementaire des discours. La matinée a suffi tout juste à en faire entendre une dizaine.

Tout d'abord, on entend le porte-parole du parti radical, M. Haerberlin, de Zurich. Il rappelle que, la veille, son groupe, par 27 voix contre 22, a décidé de se prononcer contre l'impôt fédéral direct.

Au nom du groupe conservateur-catholique, M. Hostenstein, de St-Gall, vient justifier l'opposition menée par celui-ci contre l'impôt fédéral direct. Le projet constructif qu'il envisage en remplacement sera défendu au cours de la discussion des articles, quand on en sera aux dispositions traitant particulièrement de l'impôt d'amortissement.

Au nom du groupe agrarien et singulièrement des milieux de l'artisanat, M. Gysler, de Zurich, vient dire leur opposition catégorique au projet d'impôt fédéral direct. L'orateur réclame des économies par une diminution et une simplification des rouages administratifs.

Les socialistes ne déléguent pas moins de deux des leurs à la tribune, MM. Schmid, de Soleure, et Bratschi, de Berne, pour défendre le principe de l'impôt direct.

On entend ensuite une série d'opinions ou de propositions personnelles.

M. Stähli, agrarien bernois, développe une motion demandant au Conseil fédéral d'étudier de nouveau l'institution, en faveur de la Confédération, d'un impôt remplaçant celui d'amortissement et frappant à la source le rendement des capitaux.

M. Nobs, chef du Département des finances, commente que des études d'experts ont déjà été faites sur des projets analogues. Le résultat en est négatif. Il demande donc le rejet de la motion qui est votée par 58 voix contre 14.

La suite du débat sur la réforme financière est renvoyée au mercredi matin.

On sait déjà que la majorité de la Commission recommande l'adoption d'un impôt fédéral direct, baptisé pour les besoins de la cause impôt d'amortissement et dont la perception serait limitée à vingt ans. On a simplement voulu doré la pilule pour mieux la faire passer, mais, comme on vient de le voir par les décisions de la majorité des Groupes, personne ne s'y trompe.

Relevons enfin l'absence, pendant la présente session, pour cause de maladie, de deux députés romands, MM. Perréard, de Genève, et Gressot, de Porrentruy. Tous deux, orateurs écoutés et adversaires convaincus de l'impôt direct fédéral, auraient certainement animé les débats.

Les dispositions pénales pour la protection de l'Etat

Le Conseil des Etats aborde le 25me rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises en vertu de ses pouvoirs extraordinaires du 1er avril au 10 novembre de l'année dernière.

M. Weck (conservateur, Fribourg) rapporte au nom de la Commission des pleins pouvoirs. Différents arrêtés ne sont pas contestés. En revanche, une longue discussion s'engage sur l'arrêté du 28 octobre 1948 renforçant les dispositions pénales pour la protection de l'Etat.

Le rapporteur, M. Altwegg (radical, Thurgovie),

tissu maculé. La Lancia serait un cadavre si ce n'était cette impression de souffrance répandue dans son aspect de bête effondrée. Il a fait du joli, le Soulavis, avec son énorme camton ! Voilà qui va coûter cher, surtout si le bonhomme au crâne fendu tourne l'œil. Pauvre type... et pauvre Lancia !

Pour une fois — la première — Charlie est enclin à proposer une grosse indemnité. Vraiment, cette voiture le mérite. Ce qu'elle doit souffrir, dans sa tôle déchirée, dans ses longerons disloqués ! Tiens, le carter du moteur est rompu, il perd ses dernières gouttes d'huile noire par une fissure mince comme un trait de crayon...

Où, tout ce qui reste de bon dans cette pauvre ferraille, c'est la mascotte de soie qui pend au milieu du hublot arrière et encore, cette mascotte a dû perdre toute vertu après un tel coup de tampon.

Charlie a la gorge serrée. C'est certainement la vision de cette voiture. La vie a parfois des drames devant lesquels l'optimisme souriant est déplacé. Triste journée !... Tiens, elle est encore là, la jolie chauffeuse de la Delage. Elle peut toujours sourire, si ça l'amuse !...

a relevé que les dispositions décrétées par le Conseil fédéral étaient conformes à la volonté des Chambres.

M. Stüssi (Glaris) a critiqué le recours aux pleins pouvoirs. Il est indispensable, dit-il, de recourir à la législation ordinaire pour combattre les dangers permanents menaçant l'Etat, et il conclut en demandant l'abrogation de l'arrêté du 28 octobre dernier.

M. Schoch (radical, Schaffhouse) dit que personne ne conteste l'urgence de mesures pour la protection de l'Etat. Certes, le recours à la législation ordinaire aurait été préférable ; mais, vu les circonstances, on ne saurait aujourd'hui abroger l'arrêté.

Le conseiller fédéral von Steiger informe le Conseil que la révision du Code pénal est activement poussée, d'entente avec les juges fédéraux et la Société suisse des juristes. Le message sera distribué dans le courant de l'été et la révision portera également sur les articles qui traitent de la liberté de la presse. L'urgence est certaine. Des dispositions préventives sont nécessaires, comme l'ont montré les expériences faites jusqu'à présent. La Cour pénale fédérale a prononcé 126 condamnations, les tribunaux cantonaux 114 et les tribunaux militaires 440. Les lacunes que présente notre Code pénal doivent être comblées.

Au vote, l'arrêté du 28 octobre 1948 est approuvé par 33 voix contre celle de M. Stüssi.

Groupe conservateur catholique de l'Assemblée fédérale

Le groupe conservateur catholique de l'Assemblée fédérale s'est occupé lundi soir et mardi après-midi du projet de réforme des finances fédérales en présence de MM. Etter et Celio, conseillers fédéraux. M. Hostenstein, conseiller national, président du groupe, a donné un aperçu sur le problème général et sur les résultats des délibérations de la Commission du Conseil national. Le groupe, après une discussion générale, a décidé de voter sur l'entrée en matière. MM. Hostenstein, Maspoli (Tessin), Eder (Thurgovie) et Favre (Valais) ont rapporté sur les différents impôts prévus. Un large débat s'est ensuite institué. Le groupe a décidé à l'unanimité de repousser un impôt fédéral direct et de le remplacer par des contingents d'impôts conformément à la proposition du parti conservateur. Le groupe a approuvé en principe l'impôt sur le chiffre d'affaires. Il est d'avis que la question d'une charge plus étendue frappant les objets de première nécessité devrait être examinée et devrait également être prise en considération dans la Constitution ou dans la législation prévue pour l'exécution de la réforme.

Un prêtre suisse tué et douze autres prisonniers des communistes chinois

D'après le « North China Daily News » du 13 janvier, il se confirme que le Père Antoine Ebner, d'Alstœtten (St-Gall), missionnaire à Tsitsihar, a été assassiné.

Le journal cité annonce d'autre part que l'évolution dans l'attitude des communistes en ce qui concerne la liberté religieuse n'a pas encore conduit à la libération de Mgr Paul Hugentobler et des 12 ecclésiastiques suisses arrêtés avec lui en février 1947 à Tsitsihar et condamnés à plusieurs années de prison. Mgr Hugentobler est prisonnier depuis juillet 1947. Au cours de l'année passée, les autorités communistes ont permis à deux ecclésiastiques de se faire soigner dans l'hôpital catholique de Charbine. En sortant de l'hôpital, ils ont été de nouveau incarcérés dans les prisons de Tsitsihar.

Le Tribunal fédéral se penche sur une histoire d'amour

Dans le canton de Thurgovie, un fiancé suisse âgé de plus de 20 ans et une fiancée italienne, âgée de 15 ans et quelques mois, ont demandé à l'officier d'état civil de la commune de Hauptwil de publier leurs bans de mariage. L'officier a refusé et le Conseil d'Etat, saisi en dernier ressort cantonal, a maintenu cette décision pour le motif que le droit suisse, qui sur ce point est d'ordre public, exige que la fiancée soit âgée de 17 ans révolus.

Mais le Tribunal fédéral, saisi comme juridiction administrative, a admis le recours des fiancés et a ordonné la publication des promesses de mariage pour le motif que la Suisse et l'Italie ont adhéré l'une et l'autre à la Convention de La Haye selon laquelle c'est le droit d'origine de chacun des fiancés qui est décisif. Or

en vertu de la législation italienne, une jeune fille de 14 ans est déjà capable de se marier.

L'aviation commerciale franco-suisse

Dernièrement, en présence des transitaires et transporteurs aériens du canton de Bâle, M. Chevalier, secrétaire général de la Bourse du fret aérien de Paris, a défini les moyens d'action et les buts de la B. F. A. P. Au cours d'échanges de vues entre les transitaires français et suisses, une coopération plus étroite des techniciens de l'aviation commerciale a été envisagée et pourra être étudiée par la suite.

A ce sujet, les techniciens pensent que l'aérodrome de Blotzheim permettrait d'envisager le groupage du trafic bâlois et alsacien. Pour ces réalisations, un accord entre les firmes bâloises semble souhaitable.

Pour éviter un accident un car dévale un talus

Un accident qui aurait pu avoir de tragiques conséquences, s'est produit mardi, vers 11 heures, près de Flamatt.

Le conducteur d'un car venant de Stockholm et qui se dirigeait vers le Valais, vit soudain après un contour, un camion avec remorque qui arrivait en sens inverse à forte allure. Afin de laisser assez de place au camion, il prit l'extrême droite de la route, en ralentissant. De son côté le chauffeur du camion freina, ce qui fit dérailler la remorque qui se plaça en travers de la chaussée.

Pressentant une dangereuse collision, le conducteur suédois préféra dévaler le talus. Le car s'arrêta dans un pré ; l'avant du véhicule s'enfonça dans la terre mouillée. Fort heureusement les occupants s'en tirent sans blessures sérieuses, mais les dégâts matériels sont évalués à plus de 5000 francs. Les voyageurs ont été ramenés à Berne.

Le chauffeur du camion qui a causé l'accident a continué sa route en direction de Berne sans s'inquiéter des suites. La police le recherche.

Le cambrioleur tombe sur la maison du... policier

Mardi matin, à Pfaeffikon, Zurich, un cambrioleur était surpris alors qu'il tentait de pénétrer dans une maison où habite également un policier. Ce dernier voulut s'emparer du malfaiteur et il y eut mêlée, au cours de laquelle le cambrioleur fut gravement blessé, alors que le policier ne l'était que légèrement.

Il s'agit d'un cambrioleur international recherché par la police et qui avait récemment commis des cambriolages à Illnau et Fehraltorf.

La baisse extraordinaire d'un lac artificiel

Le lac artificiel du Waeggthal, Schwytz, a atteint un niveau tellement bas que l'on peut voir les maisons d'Alt-Innerthal qui avaient été noyées réapparaître à la surface.

Le procès de l'empoisonneuse de Champtauvoz

Mercredi matin, l'audience reprend au Tribunal de Payerne par le rapport de M. Boven,

PHARMACIE NOUVELLE

DROGUERIE — SION

René Bolliger, pharm. Tél. 2.18.64

Nouvelle Auto-Ecole

R. RAPPAZ, ancien agent du Service de la circulation

Café Tavernier, Sion. Tél. 2.17.28.

SALLE DE THEORIE

CLÉMENCE ET LA VIE

par René Besson

Au diable, les souris carminés ! Il y en a justement un, là tout près, dans une splendide conduite intérieure Delage. Par réflexe, Charlie a braqué son regard sur ce joli visage qui n'a pas détourné les yeux, qui a même esquissé un léger sourire, mais Charlie se moque pas mal d'un sourire féminin entrevu dans l'ombre luxueuse d'une voiture de prix. Ce qui l'intéresse dans ce garage, c'est une Lancia qui souffre, affaissée sur deux moignons de roues, meurtrie d'une plaie béante à son flanc droit, borgne d'un phare qui gît écrasé contre le moteur dans un grand désordre de tôles éventrées, de commandes tordues, de tubes rompus. Le châssis — le squelette — est disloqué. Toutes vitres éclatées, la carrosserie saigne en des endroits inattendus. Les sièges ont des enflures douloureuses et des débris gisent sur leur

Juillet a beau tenir le soleil de midi encore bien haut sur notre horizon de pays tempéré, il suffit de peu, d'un jour de bise par exemple, pour qu'un froid aigrelet s'installe aussitôt. Le ciel demeure bleu, le soleil rutilant, mais son rayonnement perd son plus doux pouvoir : sa chaleur, ce brûlant enveloppement qui est comme le baiser de l'été. Une sorte de folie épileptique possède le pays. Les arbres souffrent, les buissons se tordent avec des gestes douloureux de leurs branches et l'herbe frissonne aux pentes des ravins.

Depuis que les bâtisses enserraient le Château-Granget dans un canon aride et sans beauté, le drame de la bise atteignait à une intensité véritablement tragique dans le vieux parc. Les bourrasques y déferlaient avec des à-coups brutaux, échelaient les taillis, lançaient les hauts feuillages en des rouils vertigineux et dévastaient le mystère des retraites les plus sûres. La vieille demeure en était toute tremblante et ses volets battaient comme des oripeaux sur un corps frileux.

Ces jours-là, rien n'allait plus dans la maison et « le vieux Marthon » parlait de ses rhumatismes. C'est que la bise ne se contentait pas de caracolier autour de la maison, elle en violait aussi

le confort vermoulu par maints interstices et elle agitait des vieux rideaux dans les recoins les plus obscurs. Et puis, elle prenait un plaisir surnois à gémir dans les cheminées, à rudoyer les portes, à peupler la maison de sa présence turbulente et tante Augusta se sentait devenir méchante.

Clémence aimait la bise, elle, même la bise noire, celle qui vous jette sa pluie au visage. C'était pour elle comme une aventure soudaine dans la quiétude des jours, une aventure violente et pourtant sans danger. Elle aimait livrer son front, ses cheveux, son corps tout entier à la vive caresse et elle se surprénait à imiter le lent balancement de ses arbres préférés tandis que sa robe s'affolait autour d'elle.

Un tel jour naquit un soir de juillet et toute la nuit fut peuplée de rumeurs. L'aube révéla un ciel décapé de toute brume et Clémence se leva l'âme heureuse.

Tante Augusta ne lui laissa guère le temps de musser durant la matinée de ce samedi mais, dès après le dîner, tandis que la vieille demoiselle se réfugiait dans le lourd sommeil de sa sieste quotidienne, Clémence s'en fut vagabonder dans son parc. La bise n'avait pas encore rafraîchi la température, elle n'était que violente. Les bourrasques accouraient, tantôt du banc des thuyas, tantôt de

médecin-psychiatre, qui conclut à l'irresponsabilité de l'accusée. Mlle Rose Chevalley, en effet, souffre d'un développement intellectuel déficient. Après le rapport de l'expert, la Cour entend le réquisitoire de M. Pierre Chavan, substitut du procureur général.

Asphyxié dans sa cuisine

A Winterthur, M. Emile Oehninger, portier, 42 ans, a été victime d'une asphyxie par le gaz. Le malheureux avait mis de l'eau à chauffer dans la cuisine de son appartement et sa famille l'a retrouvé mort tout près de la cuisinière à gaz. Il laisse une famille avec deux enfants.

Les détrousseurs de villas

Des malandrins, faisant preuve d'une rare audace et profitant d'une absence des habitants, se sont introduits subrepticement dans la villa de Diesbach, à La Schürra, près de Fribourg. Après avoir fouillé l'une ou l'autre chambre ils se sont emparé, dans un coffre qu'ils ont réussi à ouvrir, de près de 2000 francs. La police a été immédiatement avisée et espère pouvoir identifier bientôt les auteurs de ce vol.

Enfant ébouillanté

La petite Marguerite Nussbaumer, de Seewen (Schwytz), 2 ans et demi, qui était tombée dans un bassin d'eau bouillante il y a dix jours, vient de succomber à ses horribles brûlures.

Poignée de petits faits

- * On mande de Rome que la Cour chargée de juger l'ex-maréchal Graziani a rejeté mardi, après trois heures de délibérations, une requête de la défense tendant au renvoi du procès.
- L'audience de mardi s'est poursuivie en l'absence de l'accusé qui souffre d'une bronchite et devra garder le lit pendant plusieurs jours.
- * Deux champions tchécoslovaques de ski, Spornar et Nekpavilova, qui s'entraînaient à Saint-Anton, en Arlberg, en vue de préparer différentes rencontres internationales, ont refusé d'accompagner leurs camarades d'équipe rappelés en Tchécoslovaquie.
- * Un porte-parole du gouvernement israélien a annoncé mardi que le gouvernement militaire de Jérusalem avait pris fin et était remplacé par une administration civile.
- * Le gouvernement argentin n'a pas maintenu la disposition constitutionnelle envisagée récemment d'imposer la naturalisation argentine à tous les étrangers domiciliés dans le pays depuis plus de deux ans.
- * Les journaux de Moscou annoncent que le froid intense qui sévit dans toute la Russie soviétique est accompagné d'énormes chutes de neige. La couche atteint en de nombreux endroits 50 centimètres. Il a également neigé en Crimée, ce qui est très rare.
- * En dépit des conditions atmosphériques défavorables, le ravitaillement de la ville de Lucerne en eau potable a pu être assuré jusqu'ici. Mais les perspectives d'avenir sont douteuses et il faut compter avec une pénurie de liquide. C'est pourquoi, les autorités municipales ont voté un premier crédit pour l'installation de filtrage sur le Sonnenberg ainsi que pour l'installation pour le pompage de l'eau du lac.

Nouvelles locales

Assemblée générale de la Société d'Horticulture et de Pomologie du Valais

L'assemblée générale de la Société d'Horticulture et de Pomologie se tiendra le dimanche 13 février, à 10 heures, à l'Hôtel de la Planta, à Sion.

Nous attirons l'attention du public sur l'importance de cette assemblée. D'intéressantes conférences seront données sur de nouvelles méthodes de traitements et d'applications de fumures.

M. Schwab, ingénieur-chimiste, vous parlera de l'emploi des engrais liquides, et, M. Gilbert Gaillard présentera un rapport sur les résultats pratiques. Une présentation des pals injecteurs doseurs pour l'application des engrais sera faite par M. Jules Neuwerth, fabricant à Ardon.

M. R. Fraigneux donnera des renseignements sur un nouvel insecticide qui ne manquera d'intéresser chacun.

En bref, une belle assemblée pour tous ceux qui s'adonnent à la culture des arbres, des légumes ou des fleurs.

Le Comité.

Alliance suisse des samaritains

Sous la direction du président central X. Biel à eu lieu à Olten une conférence placée sous l'égide de la respiration artificielle et ayant à discuter d'exercices obligatoires des moniteurs samaritains en l'année 1949. Tous les instructeurs et les chefs de groupe de l'Alliance suisse des samaritains ainsi que les membres du comité central avaient été invités à participer à cette conférence, à laquelle assistaient comme hôtes le colonel brigadier Meuli, médecin-chef de l'armée, le colonel Isler, le docteur Frœhlicher, de Zollikon, le médecin de la Société suisse d'électro-technie, docteur Leuberger, de Högendorf.

Le colonel Isler a fait un exposé touchant tous les points de la respiration artificielle, exposé qui fut suivi par des démonstrations pratiques des méthodes Silvester et Schäfer. Les expériences ont démontré que ces deux méthodes sont les plus effectives. Toutes deux ont l'avantage de ne pas exiger un déploiement colossal de force de la part du sauveteur, de sorte qu'elles peuvent être pratiquées plus longtemps. Elles ont été déclarées obligatoires pour les cours de samaritains.

Le colonel brigadier Meuli a salué la conférence en tant que chef des services sanitaires. Il a parlé des relations entre la Croix-Rouge suisse et l'armée. Il a souligné la confiance et l'estime qu'il a pour l'Alliance suisse des samaritains, qui

constitue la plus grande et la plus importante organisation d'aide à la Croix-Rouge suisse. L'orateur a émis l'espoir que l'on parviendra à recruter suffisamment de personnel sanitaire volontaire pour le plus grand bien de notre pays.

Chez les chanteurs du Valais central

Dans sa dernière assemblée des délégués qui eut lieu au Café Industriel à Sion, le Groupement des chanteurs du Valais central a fixé la date de son prochain festival au dimanche 15 mai 1949. C'est le riant village de Lens qui aura l'honneur de recevoir les 26 sociétés faisant partie de ce groupement.

Les cafetiers et l'écoulement de nos vins

La direction de la Société suisse des cafetiers et ses présidents cantonaux de la Suisse romande et de la Suisse allemande ont eu une conférence au Palais fédéral avec le conseiller fédéral Rubattel, qui était accompagné du secrétaire de son département, M. Péquignot, de M. Chapponnier, président de la Commission consultative de l'Economie vinicole, et de M. Schmocker, de l'Office fédéral du contrôle des prix.

Le « Journal suisse des cafetiers » écrit entre autres à ce sujet que l'entretien a été consacré à la question de savoir de quelle manière les difficultés présentes du marché du vin pourraient être aplanies à l'avis des restaurateurs. Les autorités fédérales ont reçu l'assurance que la Société suisse des cafetiers fera son possible pour qu'à l'avenir le prix du vin au détail réserve au restaurateur une marge de 80 % ou au minimum 1 fr. 50 par litre. Le Département de l'Economie publique a reconnu ces chiffres comme base de calcul légitime.

En outre, on prévoit la mise sur pied d'une semaine du vin, ainsi qu'un arrangement entre producteurs, commerçants et restaurateurs en

vue de fixer des prix maxima, notamment en ce qui concerne les vins romands. Il importe qu'une collaboration loyale s'établisse et se renforce entre producteurs, commerçants et restaurateurs en faveur de l'écoulement des vins de la Suisse française.

Enfin, la délégation de la Société suisse des cafetiers a souligné, au cours des pourparlers de Berne, qu'il était urgent de reviser de façon générale les prix courants des restaurateurs suisses.

Un tram contre un attelage à Bex

Lundi soir, vers 18 h. 30, M. Bernard, charretier, venait de décharger des billons devant la scierie Genillard. Pour faciliter le travail, l'attelage avait dû emprunter momentanément une partie de la voie du tram.

Mais tout à coup survint l'une des nouvelles flèches bleues, réservées au trafic local, qui fonça dans la direction des chevaux. M. Bernard eut heureusement la présence d'esprit de sauter de son char. Ce dernier a subi des dégâts matériels, ainsi que l'automotrice qui s'inclina, avec tous ses voyageurs, dans une position dangereuse. Les deux quadrupèdes sont blessés, l'un même assez sérieusement au poitrail.

Une enquête établira les responsabilités.

Une intéressante causerie

On nous écrit : M. Michel Luisier, chef de la Station cantonale d'Entomologie, donne ces temps-ci, dans différentes communes du Bas-Valais, des causeries sur les principes fondamentaux de la lutte contre les parasites de nos diverses cultures.

Ayant appris son passage à Martigny-Ville, nous avons été écouter ce jeune orateur à la voix pleine et bien faite pour plaire.

Un long exposé compliqué ? Non, des phrases brèves et nettes faisant comprendre à chacun les bases de la technique antiparasitaire.

« Ce qui manque parfois, dit-il entre autres, c'est un minimum de bagage scientifique qui pourtant serait d'un immense secours. On voit souvent des personnes exécutant d'onéreux traitements sans connaître la cause du mal ou mieux, sans la rechercher. D'autres fois, la cause étant connue, on lutte activement mais on oublie de couper tout d'abord le mal par sa racine ; en effet, on trouvera dans des vergers ou jardins fruitiers des sujets morts et on les laissera là, des années durant, en oubliant que toute la peine que l'on se donne provient peut-être de ces quelques cadavres décharnés ».

Conseils judicieux accompagnés de quelques exemples, voilà ce que nous avons retenu. Nous ne pouvons que féliciter M. Luisier et espérer que ses paroles seront entendues par le plus grand nombre possible d'agriculteurs.

Un participant.

Pas d'augmentation des tarifs d'électricité

A une question du conseiller national Trub sur le prix de l'électricité, le Conseil fédéral répond entre autres choses :

L'ordonnance 1 du Département fédéral de l'Economie publique du 2 septembre 1939 statue qu'il est interdit d'augmenter les tarifs de l'électricité au-delà de leur niveau effectif du 31 août 1939. Les autorités compétentes ont toujours considéré comme niveau effectif le prix en francs et en centimes payé ou dû à la date-témoin, même lorsqu'il s'agit de contrats avec clauses de hausse, de chiffre d'affaires, de parité, etc. Le service fédéral du Contrôle des prix a édicté, le 2 juillet 1941, ces prescriptions relatives au prix de l'énergie électrique, qui insistent particulièrement sur l'observation des dispositions en question lorsqu'il s'agit de l'application de la clause de parité sur la base du charbon, de l'huile brute ou d'autres relations dans les contrats de fournitures d'énergie. Quant aux clauses de parité dans les contrats relatifs aux chaudières électriques c'est une question qu'on envisage depuis quelque temps de soumettre à nouveau à l'examen de la Commission de l'électricité. Il ne semble pas indiqué à l'heure actuelle de permettre d'adapter sans autre, par l'effet de clauses de parité, les prix de l'énergie électrique aux prix parfois encore élevés des combustibles solides ou liquides. Et il y a pour cela une raison particulière : c'est le fait qu'il n'a pas été possible de prévoir le renchérissement exorbitant de

CHAMPERY 10 h. 30 Dimanche 6 février 14 h.

SLALOM GEANT DE PLANACHAUX INAUGURATION DU TREMLIN DU GRAND PARADIS

Le „Nouveliste“ sportif

HOCKEY SUR GLACE
Martigny H.-C. renforcé-Montchoisi I, 5-9 (1-1 ; 1-2 ; 3-6)

L'initiative prise par les dirigeants martignois d'inviter la belle équipe lausannoise de Ligue Nationale en terre valaisanne a véritablement porté ses fruits. Car si plus de 1200 spectateurs s'étaient déplacés pour la circonstance, on peut dire que le succès ne fut pas uniquement financier, mais aussi sportif. Au point de vue propagande, on n'eût pu mieux trouver et il n'y avait qu'à faire le tour de la piste pour se rendre compte que certains visages venaient même d'assez loin !

Ceux que nous devons féliciter ensuite, ce sont bien les dirigeants du Montchoisi — chacun son tour ! —, qui nous avaient déplacé une équipe où il ne manquait en somme que Streun, puisque jouaient les Ayer, Aubert, Hans Cattini, Janski, Beltrami, Zurbuchen et consorts. Quant aux trois hommes de Viège, Ladislav, Ludi, Zenklusen, le geste accompli en acceptant de venir renforcer le Martigny H.-C. est assez rare pour qu'il mérite d'être signalé.

Il faudrait également louer, remercier et dire combien nous avons apprécié la visite aux caves Orsat qui suivit le match, mais là on nous permettra de nous arrêter pour revenir en arrière et dire que la rencontre proprement dite fut tout simplement magnifique. Les Octoduriens (renforcés) non seulement se défendirent comme des lions, mais surent faire valoir également leurs possibilités d'attaque. Diable ! marquer 5 buts au Montchoisi, dont 2 par la ligne de Viège et 3 par l'inimitable Mudry, n'est pas une performance à dédaigner. Et je vous assure qu'on avait laissé le « chiqué » à la maison. Hans Cattini nous le confiait du reste (sans fleurs distribuées au petit bonheur !), qu'il y avait en Valais des rocs dont on fait des palais et que, bien suivis, certains petits gars de chez nous pourraient aller loin.

Pour ce qui est de la démonstration technique du Montchoisi, nous préférons ne tenir en rien la magnifique impression laissée aux spectateurs en disant aux absents qu'ils ont eu tort et que nous ne nous sentons pas de taille à décrire avec maladresse toute la finesse qui nous a été offerte.

Un dernier mot aux dirigeants du Martigny H.-C. : Puisque vous avez encore de la glace et que vous pouvez vous rendre compte du succès de vos manifestations, pourquoi clôturer ainsi cette saison ? On ne sait jamais ce que nous réserve l'avenir. Un nouveau grand match amical avec Young Sprinters, par exemple, ne ferait pas mal dans le paysage, même s'il se jouait en faveur d'une... chaîne quelconque. Qu'en pensez-vous ?

J. Vd.

SKI
Le tremplin de saut du Grand-Paradis à Champéry

Voici quelques renseignements de détail sur ce magnifique tremplin qui vient enrichir l'équipement de la station de Champéry pour la pratique du sport blanc.

Etabli dans le cadre idyllique du Grand-Paradis, il offrira aux sauteurs des conditions idéales et au public qui viendra les admirer un décor d'une rare beauté. La piste d'envol a 90 m, et celle d'atterrissage 150 m. Le point critique est à 53 m., ce qui rendra possible des sauts extrêmement spectaculaires et permettra aux plus grands sauteurs de notre pays d'y accomplir leurs prouesses. Un deuxième tremplin permettant des sauts de 25 à 40 m. servira à l'entraînement des jeunes sauteurs.

Avant la cérémonie d'inauguration de cette nouvelle installation qui aura lieu dimanche 6 février, à 14 heures, le même jour dans la matinée se disputera le slalom géant de Planachaux, épreuve désormais classique, très prisée des compétiteurs et particulièrement aimée de ceux qui applaudissent leurs efforts.

cet endroit que Philippe appelait « la forêt » et qui n'était qu'une brousse, elles franchissaient d'un bond la terrasse et attaquaient de front la véranda dont les vitres vibraient dans leurs cadres puis elles tournaient la maison par la droite, enveloppaient la margelle du puits, aspiraient la poussière de la cour en de menues tornades et s'en allaient au loin tourmenter les marronniers.

Clémence demeura quelques instants sur la terrasse près des deux marches ruinées qui limitaient la jungle. Elle se tint droite, ses mains aux doigts ouverts jetées en avant dans un geste d'offrande craintive. Elle suffoquait un peu dans ce vent qui la fouaillait, qui l'enlaçait d'une étreinte violente et l'abandonnait soudain, chancelante et troublée. Puis, le corps frais et l'âme rénovée, elle partit en courant vers la grotte.

Derrière un buisson de la « forêt », elle découvrit Philippe. Il était étendu de tout son long dans l'herbe où couraient des moires et, les coudes plantés dans le sol, il épaulait une carabine.

« Que fais-tu, Philippe ? Prends garde ! »

Clémence s'était arrêtée, les yeux fixés sur le mince tube de l'arme et, contractée dans l'attente du coup de feu, les paumes de ses mains comprimant ses oreilles, elle n'entendait ni la réponse du garçon ni la faible détonation du fusil. L'herbe fré-

mit sous un rapide sillage et là-bas, une mouche noire se posa soudain sur le carton blanc d'une cible épinglée au tronc d'un sapin.

— Bonjour, Clémence, dit Philippe en se relevant. Il ne faudra rien dire, pour la carabine... à personne, hein !

— Non, Philippe, bien sûr. Mais c'est horriblement dangereux, de tirer ainsi dans le parc, avec un fusil. Il ne faut plus faire cela.

Philippe eut un rire brusque. — Ce n'est pas un fusil, Clémence, c'est une carabine-flobert. Cela fait moins de bruit qu'un pistolet à amorces.

— Mais cela tire des balles !

— Oh, des balles ! Rien qu'un tout petit plomb de rien du tout. Regardez... et Philippe ouvrit sa main toute tachée de graisse et de résine et montra une cartouche à la jeune fille.

Clémence convint que c'était petit, que cela n'avait pas l'air très méchant et Philippe devint enthousiaste. Il expliqua à Clémence que le culot de laiton brillant contenait la poudre et restait dans l'arme, que seul, le plomb — petite boule sombre — s'en allait perforer le but et que sa « carabine » portait à plus de cent mètres. Il montra des cartons tout percés de trous et s'exalta à propos de l'un d'eux qui avait reçu cinq balles dans le visuel.

— Qu'est-ce que c'est, le visuel ?

— C'est ce rond noir qui est au centre de la cible. C'est ce qu'il faut viser. Essayez de tirer, Clémence, je vais vous apprendre...

— Non, Philippe. Je ne peux pas me coucher dans l'herbe avec cette robe.

— Mais on peut tirer à genoux. Voyez, comme cela !

Clémence avait grande envie d'essayer. Elle dit pourtant : « Tire encore une fois, Philippe. »

Le garçon ne se fit pas prier. Il ouvrit la culasse, poussa de son index noirci de poudre une cartouche dans le petit orifice fumant, repoussa le verrou d'un geste sec et épaula derechef. Clémence s'appliqua à demeurer calme, mais ses mains eurent malgré elle un mouvement vers ses oreilles. Le coup partit avant qu'elle eût achevé le geste et le peu de bruit que fit la détonation la surprit. C'avait été tout juste un petit choc suivi d'un léger crissement et le plain-chant de la bise avait dominé tout cela.

— A vous maintenant, Clémence. Je vais vous mettre un autre carton.

Philippe avait posé l'arme dans l'herbe et courait au but pour fixer une nouvelle cible sur le tronc du sapin. Clémence s'agenouilla sans oser prendre la carabine dont la crosse mettait une

chaude touche brune dans le vert cru du gazon. Philippe revint en quelques bonds, s'accroupit à côté de Clémence et rechargea le fusil qu'il tendit à la jeune fille en disant d'une voix concentrée :

— Visez à six heures, juste au-dessous du visuel. Attention, la détente est très douce...

Clémence regut l'arme des mains de Philippe et la tint à bout de bras dans une attitude précautionneuse et gauche.

— Epauliez, dit Philippe. Non, pas de ce côté, de l'autre... Plus haut, la crosse dans le creux de l'épaule... la main droite à la détente... tournez-vous davantage.

Ces recommandations affolaient un peu Clémence qui ne savait plus très bien laquelle de ses mains était la droite. Elle tenait la carabine de manière impossible et elle oscillait dans un agencement sans stabilité. Elle perdit l'équilibre et dut se retenir du bout des doigts sur le sol, ce qui lui fit lâcher d'une main la carabine qui décrivit un moulinet dangereux.

— Prenez garde, mademoiselle, proféra soudain une voix chaude.

(A suivre).

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 2 jours!

TIRAGE A BROC

ETOILE

A mourir de rire... « Le Clochard de la 5e Avenue »

MARTIGNY - cinémas

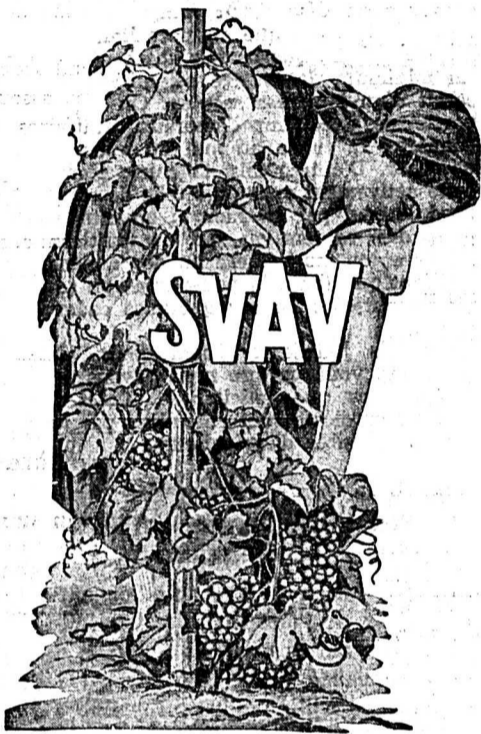
CORSO

« Frédérica », film gai avec Elvire Popesco et Trenet

Satisfaction, gain de temps et d'efforts sont assurés par l'emploi de la bouillie caséinée

„La Renommée“

au soufre mouillable qui permet de lutter en même temps contre le mildiou, l'oïdium et l'acariose.



Vignerons, attention!

Il n'y a qu'une seule Renommée au soufre mouillable

„LA RENOMMÉE“

Produit AGRICOLA vendu exclusivement par la FEDERATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT à SION

Etapas de la vie



Majeur

Le jeune homme éprouve un sentiment de fierté lorsqu'il termine sa 20^{me} année. Sachant qu'il a désormais la jouissance de tous les droits civiques, il accepte aussi de bon gré les obligations de l'adulte. C'est par sa propre initiative qu'il veut édifier son avenir.

Conclure déjà à cet âge une assurance sur la vie, c'est faire preuve de perspicacité, parce que l'assurance sur la vie apporte souvent une aide précieuse dans les vicissitudes de l'existence.

Grâce à nos nombreux tarifs, vous pouvez adapter votre œuvre de prévoyance à votre situation personnelle. Notre Société vous offre l'assurance au plus juste prix dans les meilleures conditions de sécurité.



Agence générale pour le canton du Valais: Edouard Pierroz, Avenue du Simplon, Martigny Tél. 6.12.55

On demande fille de cuisine

Entrée 15-20 février, 130 fr., nourrie et logée. Offres Café-Restaurant-Taverne de Chillon, Montreux.

DEUX jeunes filles

cherchent emploi dans magasins ou tea-room, libres de suite, à Martigny ou environs. Ecrire à Mlle B. Bully, Les Salines, Aigle.

JEUNE FILLE de 24 ans, expérimentée, cherche place de vendeuse. Libre de suite. Ecrire à Mlle B. Bully, Les Salines, Aigle.

A vendre à Leyron (Chof-fisse)

VIGNE de 500 m2, 10e feuille, fendant, excellent état. Faire offres sous chiffre P. 2059 S. à Publicitas, Sion.

A vendre 10,000 superbes

ECHALAS mélez, fendus à la hache. S'adresser à Joseph Sarrazin, Bovernier.

Jeune FILLE

aimant les enfants est demandée pour aider au ménage. Date et gages à convenir. S'adresser sous P. 2078 S. Publicitas, Sion.

Effeuilleuses

3 bonnes sont demandées, bon traitement. (Gages à convenir). Pas d'apprentis. S'adresser Alfred Maillard, « En Ogoz », Saint-Saphorin (Vaud).

Région Sierre

Café à vendre avec immeuble rénové Fr. 104,000.—. Facilités. Recettes Fr. 40,000.— an. Ecrire sous chiffre PY 3929 A, à Publicitas, Sion.

Alimentation-Mercerie

à remettre, région Sierre, Fr. 15,000.—. Recettes 100,000.— an. Loyer Fr. 80.— app. évent. Agence DESPONT, Ruchonnet 41, Lausanne.

A vendre 20 m3 de

FUMIER bovin, à 20 fr. le m3. S'adresser au Nouvelliste sous D. 6651.

Precisa



OFFICE MODERNE

Agence pour le Valais. E. OLIVIER, dir. SION



Qualité d'abord

Une grande vente de blanc comme autrefois!

DE SUPERBES QUALITES DES PRIX TRES AVANTAGEUX

VOYEZ NOS VITRINES ET NOTRE EXPOSITION INTERIEURE

	Le mètre		Le mètre
TOILE A DRAP, coton écru, double chaîne, larg. 180 cm.	4.90	BASIN coton mercerisé, jolies rayures, larg. 135 cm.	4.90
TOILE A DRAP, coton blanc, dble chaîne, larg. 165 cm.	5.90	DAMASSE coton mercerisé, riches dessins, larg. 135 cm.	8.90
TOILE A DRAP, mi-fil, chaîne retors, larg. 170 cm.	9.80	CROISE pour oreillers, coton écru, larg. 120 cm.	6.50
TOILE pour travaux, coton blanc, larg. 80 cm.	1.75	SARCENET pour duvet, coton mercerisé, larg. 135 cm.	7.90
TOIL pour travaux lingerie, coton blanc, qual. forte, 80 cm.	2.50	MOLLETON double, qualité lourde, 90 cm.	4.90
FINETTE coton croisé blanc, larg. 80 cm.	2.25	ESSUIE-MAINS mi-fil, litesaux rouges, 45/50 cm.	1.95
FLANELETTE coton croisé blanc, larg. 80 cm.	2.45	ESSUIE-SERVICES pur fil, litesaux rouges, 50 cm.	1.95

Tél. 6.12.62 Magasins Gonset S.A., Martigny Tél. 6.12.62

EXPEDITION IMMEDIATE DES COMMANDES ECRITES

Mêmes maisons à SAXON et MONTHEY (Hoirie Pernollet S. A.)

AUTOS - OCCASIONS

Alfa-Romeo 2300, 6 cyl., 12 HP., 1940, cond. int. 5 pl., état de neuf. — Citroën 1940, 4 cyl., 9 HP., modèle normal, cond. int. 5 pl., parfait état. — Dodge 1936, 6 cyl., 18 HP., cond. int. 5 pl., bas prix. — Camion Renault-Diesel, 6-7 tonnes, 1938. Bas prix. — Camion Berna, 6 cyl., 15 HP., 2 tonnes, 1937

GARAGE NATIONAL, SAXON. — Téléphone (026) 6.23.27

Carrossiers - Appareilleurs - Serruriers

Pour tous vos travaux de chromage, nickelage, polissage, adressez-vous en toute confiance à

SANIRO S.A., Lausanne

Fabrique d'armatures sanitaires

Réparation de toute robinetterie

Pont Chauderon Tél. 2.03.94

Ardoises de Dorénaz

Tout propriétaire avisé utilise pour la couverture de ses bâtiments, l'ardoise brute ou taillée de Dorénaz.

Adresse:

MARCEL JORDAN ARDOISIERE DES SASSES, DORENAZ Tél. (026) 6.59.48.

L'onguent Litin

est d'un effet rapide contre:

Rhumatisme articulaire et musculaire, Goutte, Lumbago, Névralgies et Sciaticque

Dans toutes les pharmacies au prix de Fr. 2.50

Radio-Programme

SOTTENS. Jeudi 3 février. — 7 h. 10 Réveil-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Disque. Premiers propos. Disques. 12 h. 15 Le quart d'heure du sportif. 12 h. 30 Rythmes variés. 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 Danse espagnole en ré majeur, Moszkowsky. 13 h. Les auditeurs sont du voyage. 13 h. 10 Jeunes premières de la chanson (V). 13 h. 30 Octour pour instruments à vent, Strawinsky. 17 h. 30 De l'ouverture ou poème symphonique. 18 h. Disques. 18 h. 05 Oeuvres de compositeurs russes. 18 h. 30 Problèmes suisses. 18 h. 40 Musique populaire suisse. 18 h. 55 Le micro dans la vie. 19 h. 13 L'heure exacte. 19 h. 14 Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 20 Le miroir du temps. 19 h. 30 La chaîne du bonheur. 20 h. Le feuilleton: Deux amis veillent sur vous. 20 h. 30 Entrée libre! 21 h. 25 Concert par l'Orchestre de chambre du studio. 22 h. 30 Informations.

SOTTENS. — Vendredi 4 février. — 6 h. 55 L'anglais par la radio. 7 h. 10 Le salut musical. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Un orchestre de musique légère, une vedette de la chanson. 12 h. 15 Le moment sportif. 12 h. 20 Le courrier du skieur. 12 h. 30 Le rayon des nouveautés. 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 Samba par l'Orchestre Henri Leca. 13 h. Les visiteurs de 13 heures. 13 h. 10 L'Orchestre Kostelanetz. 13 h. 25 Pastorales d'hier, pastorales d'aujourd'hui. 17 h. 30 L'Agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 17 h. 40 Un jeune violoniste virtuose: Vasco Abadjeff. 17 h. 55 Radio-Jeunesse. 18 h. 25 Jazz authentique.

50 vélos

1^{re} marque anglaise, équipés, Fr. 300.—. Ecrire sous chiffre V. 26725 X. Publicitas, Genève.

A vendre une poussette

en bon état, beige clair, 80 fr. — Chez Ami Rapaz, route d'Aigle, Bex.

JEUNE HOMME

de 16 à 17 ans, est demandé pour aider dans petite campagne. S'adresser chez Fréd. Forstner, « Prénoud », Le Châtel sur Bex.

Bon foin et regain

à vendre, chez M. Cherix-Pittier, Le Glarey, Bex.

A vendre deux à trois camions de

FUMIER

à prendre sur place. Chez Ed. Moreillon, Gryon sur Bex.

Dernière heure

ces produits générateurs d'énergie lors de la conclusion des contrats. On est en droit d'attendre des fournisseurs d'énergie qu'ils fassent preuve de retenue et de compréhension et cela d'autant plus que l'économie privée a manifesté, par la déclaration commune des grandes associations économiques, sa ferme volonté d'appuyer les efforts entrepris aux fins de stabiliser les prix et les salaires.

Gros sinistre à Prout-Leytron

Un incendie d'une rare violence s'est déclaré hier matin à une heure au milieu du village de Prout, l'un des hameaux mouvants de la commune de Leytron. Une maison d'habitation de deux étages était en feu. Les pompiers alertés durent se borner à préserver les écuries et granges avoisinantes. Les habitants de l'immeuble n'eurent que le temps de quitter leur demeure presque sans vêtements. Le bâtiment était la propriété de M. Gilbert Planchet, demeurant à Leytron, et de M. Clément Planchet, qui vient de subir une grave opération à l'hôpital de Martigny. L'immeuble a été complètement détruit. Tout le mobilier est resté dans les flammes. Rien n'a pu être sauvé. On ignore pour le moment les causes de ce sinistre. Les dégâts sont importants. On ne peut toutefois pour le moment les évaluer.

La Chaîne du Bonheur

L'action en faveur de la Chaîne du Bonheur qui a eu lieu récemment à Sion a rapporté jusqu'à ce jour la somme de 4850 francs.

Le 2e rallye aérien du Cervin

On se souvient du gros succès remporté l'an dernier par le premier rallye aérien. Le comité vient de décider d'organiser un 2e rallye international qui aura lieu dans le courant du mois de juin. S. A. R. le prince Bernhard des Pays-Bas a accepté la présidence d'honneur.

Blessé par un câble

M. Cyprien Bétrisey, travaillant sur les chantiers de Batassé près de St-Léonard, a reçu en pleine tête un gros câble qui s'était détendu. C'est avec de graves blessures que la victime, après avoir reçu les soins du Dr Léon de Preux, a été transportée à la clinique générale à Sion.

Arrestation de cambrioleurs

Le caporal de la sûreté Dayer et l'agent Tscherrig ont réussi à identifier et arrêter l'auteur d'un vol avec effraction commis à Randogne. Il s'agit d'un nommé G. A., qui a encore été trouvé porteur de plusieurs centaines de francs.

Ces mêmes agents ont réussi à appréhender à la station de Montana un individu qui avait soulagé un hôte de Montana d'une somme de plus de mille francs. Ces malfaiteurs ont été mis à la disposition du juge instructeur.

L'exercice annuel de la Caisse d'Épargne

Le Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne du Valais a pris connaissance du résultat de l'exercice 1948 qui boucle par un bénéfice de Fr. 131.363.75.

Le total du bilan s'élève à Fr. 32.559.378.40 et les dépôts du public augmentent d'un demi-million de francs environ.

Les propositions de répartition du bénéfice seront soumises à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 26 mars prochain à Sion.

LES SPECTACLES DE MARTIGNY

A L'ETOILE, qui fête cette semaine son 20e anniversaire, un film de qualité qui vous fera rire aux larmes : « Le clochard de la 5e Avenue ». On a présenté ce film à New-York à quelques personnalités célèbres du cinéma. Voici ce qu'elles ont dit à la sortie de spectacle :

Orson Welles, l'interprète du film Jane Eyre, a dit : « Un succès ».

Frank Capra, le prestigieux metteur en scène, a dit : « Merveilleux ! »

Al Jolson : « Un des meilleurs ».

Horaires : jeudi, vendredi et dimanche soir. Relâche : samedi et dimanche en matinée.

Au CORSO, deux films : « Frédérica », avec Elvire Popesco et Charles Trenet, film gai, et « L'Inconnue », un film policier qui vous coupe le souffle.

Train de nuit spécial Martigny-Sion

Attention, samedi soir 5 février, train de nuit Martigny-Sion, avec arrêts dans les gares habituelles à l'occasion du 20e anniversaire de l'Etoile de Martigny (gala théâtral « Tovaritch », avec la troupe du Théâtre de la Madeleine à Paris).

Une nuée de candidats

Nous approchons, en Valais, de la date des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat et déjà les différents partis examinent la situation politique.

Il y aura au Parlement beaucoup plus d'appelés que d'élus.

D'autres candidats, cependant, vont tenter de réaliser leur ambition avec plus de chance.

Ce sont les candidats au gros lot et aux multiples lots moyens de la « Loterie romande ».

Les acheteurs de billets sont d'ores et déjà assurés que l'argent dépensé ne sera pas perdu puisqu'il leur permet de venir en aide aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique.

D'autre part, les gagnants seront nombreux. Le tirage aura lieu samedi.

Faites acte de candidat à la fortune !

L'ancien recteur Roussy aurait bénéficié d'un non-lieu

PARIS, 2 février. (Ag.) — S'il ne s'était pas suicidé, l'ancien recteur de l'Université de Paris, Gustave Roussy, aurait bénéficié d'un non-lieu en ce qui concerne l'instruction ouverte contre lui en mai 1947 pour infraction à l'ordonnance sur l'échange des billets de banque et des effets à court terme.

L'enquête a, en effet, établi que Gustave Roussy n'avait donné aucun ordre à son notaire, Gilbert Decloux, en vue de déclarations à faire.

Des informations divulguées à l'époque avaient laissé entendre que 28 millions de francs français appartenant à Gustave Roussy avaient été déclarés par son notaire au nom d'un autre client, l'avocat espagnol Pastor Diaz. Les vérifications effectuées ont permis de constater que le notaire n'avait pas attribué à Pastor Diaz des fonds appartenant au recteur Roussy, mais qu'il avait seulement mentionné dans ses écritures que les fonds appartenaient « à sa clientèle ».

Une grosse ferme en feu

LYON, 2 février. — Un incendie a détruit la nuit dernière les dépendances d'une ferme située à Chandreu-Toussieu, dans l'Isère. Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs. On croit qu'il s'agit d'un acte criminel.

La grève du personnel des banques

ROME, 2 février. — La grève du personnel des banques est effective dans toutes les grandes villes d'Italie, conformément à la décision prise mardi par les organisations syndicales. Les employés ont cessé le travail pour 24 heures.

Les Résistants sont reçus par le roi des Belges

BRUXELLES, 2 février. — Le roi Léopold a reçu à Pregny près de Genève une délégation de résistants belges qui lui a exprimé leurs sentiments de fidélité.

C'est ce qu'annonce son secrétariat, qui ajoute : Dans sa réponse, le roi a souligné qu'en demeurant en Belgique en 1940, il avait voulu maintenir intacte l'unité de la nation, affirmer le droit de la Belgique à l'indépendance, et par son refus de régner sous l'occupation, élever une protestation muette mais solennelle contre la violence qui était faite au pays. Le roi a réaffirmé que l'unique souci auquel il n'a jamais cessé d'obéir était celui de servir son pays selon les engagements solennels qu'il prit en prêtant serment à la Constitution.

Il y a donc des voleurs en Slovaquie

PRAQUE, 2 février. — Une somme de 300 mille couronnes a été dérobée en plein jour dans un bureau de poste de Banská Bystrica, en Slovaquie. Le voleur a mortellement blessé un fonctionnaire qui avait voulu intervenir.

BEX. — La candidature des instituteurs.

Les autorités responsables de Bex devaient se prononcer lundi sur la réponse à donner à un instituteur qui désirait se poser comme candidat au Grand Conseil. Il s'agissait d'une question de principe. Après de sérieuses discussions, le scrutin secret révélait les résultats suivants : 4 oui, 4 non et 4 bulletins blancs. Les bulletins blancs reflétaient l'opinion des membres estimant que la question doit être tranchée par le Conseil d'Etat. Se trouvant dans une impasse, le Conseil communal et la municipalité ont envoyé une délégation à M. Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Nous apprenons mardi soir que chaque instituteur pourra librement poser sa candidature ces jours prochains, mais, qu'en cas de succès électoral, les autorités communales pourront accepter ou refuser sa demande de siéger au Grand Conseil.

DISTRICT DE MARTIGNY. — Convocation.

Les délégués du parti conservateur du district, à raison d'un délégué par 20 électeurs conservateurs, sont convoqués en assemblée générale le samedi 12 février, à 14 h., à la grande salle de l'Hôtel Suisse (Forstel), à Martigny-Ville, avec l'ordre du jour suivant : 1) Elections cantonales. 2) Divers. Le Comité.

MARTIGNY. — Bonsoir, madame la Lune...

Bonsoir... — ...c'est votre ami Pierrôt qui vient vous voir et vous annoncer la prochaine arrivée de Sa Majesté Carnaval IX dans sa bonne ville de Martigny, le dimanche 27 février et Mardi gras 1er mars, et cela, répétons-le, par n'importe quel temps.

Par décret officiel communiqué aux organisateurs responsables le 12 janvier écoulé, le thème imposé est l'Amour, le Bel Amour. Déjà les décorateurs sont au travail, les Commissions s'affairent, les inscriptions arrivent. De nouveaux commerçants offrent spontanément leur concours pour le cortège. La nouvelle affiche va bientôt sortir de presse. Elle nous montrera une tête de guignol surmontée d'un bonnet avec des « cœurs transparents » ! Pourquoi toujours représenter l'amour sous cette forme ; l'amour est-il donc synonyme de dou-

Le braconnier faisait une véritable hécatombe de chamois

GLARIS, 2 février. — Au mois de décembre dernier, des gardiens surprenaient un braconnier récidiviste, alors qu'il emportait, de nuit, deux chamois du territoire protégé de Kärpf.

L'enquête a révélé que, au cours d'une année, ce personnage avait abattu pas moins de vingt chamois et deux chevreuils. Il a été condamné à 800 fr. d'amende et 1800 fr. de dommages-intérêts au canton de Glaris.

Quatre personnes, qui avaient acheté de la viande au braconnier, ont été frappées d'une amende de 300 fr. chacune.

Dans le barreau lausannois

LAUSANNE, 2 février. (Ag.) — Le Conseil de l'Ordre des avocats vaudois communique :

« Dans le courant de l'automne 1948, Mes Henri Niess et Claude Sandoz, avocats à Lausanne, ont fait l'objet d'articles de presse d'après lesquels ces avocats auraient été mêlés à des affaires de domiciliation de complaisance.

Les enquêtes ont abouti à un non-lieu rendu par le juge d'instruction cantonal et les frais ont été mis à la charge de l'Etat. Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre, auquel ces enquêtes ont été soumises, a constaté qu'aucun acte répréhensible ne pouvait être reproché à ces deux avocats ».

Noyé dans un ruisseau

ZURICH, 2 février. — L'ouvrier Zuberbuehler, 50 ans, occupé dans une maison en construction à Oberhausen près de Glattbrugg, Zurich, et qui rentrait de nuit au baraquement, est tombé dans le ruisseau Leutschenbach. Son cadavre a été retrouvé le lendemain matin.

Chambres fédérales

La réforme des finances fédérales

BERNE, 2 février. (Ag.) — Le Conseil national reprend mercredi la discussion générale de la réforme constitutionnelle des finances de la Confédération. Une quinzaine d'orateurs sont encore inscrits.

M. Léon Nicole, parti du travail, Genève, critique le projet issu des délibérations de la Commission, sorte de compromis radical-socialiste qui inquiète les conservateurs. Il s'élève aussi contre l'augmentation excessive du nombre des fonctionnaires de plusieurs départements. L'orateur se prononce ensuite pour l'impôt fédéral direct et contre l'impôt sur le chiffre d'affaires et contre un impôt sur le vin.

M. Hirzel, rad., Vaud, combat l'impôt fédéral direct quels que soient les taux et la durée de perception. Si l'on veut une politique sociale, il ne faut pas charger outre mesure la classe moyenne de notre pays. L'impôt général sur les boissons est une lourde hypothèque pour le plan financier. En tout cas, l'impôt sur le vin est inacceptable pour la Suisse romande. C'est au Conseil fédéral qu'il appartient de chercher une solution faisant abstrac-

leur ? Non, vous l'avez deviné, c'est une caricature, comme le seront du reste tous les chars qui ont reçu pour mission de se jouer gentiment de l'Amour. Les idées ne manquent pas. Leur réalisation va être drôle et constituera la grande attraction des fêtes de Carnaval de Martigny 1949.

MARTIGNY-VILLE et LA BATIAZ. — Cours complémentaires. — Les cours complémentaires pour les dites communes commenceront lundi 7 février, à 8 heures, au Collège municipal.

Ces cours sont obligatoires pour tous les jeunes gens nés en 1930, 31, 32, 33 qui ne fréquentent pas un collège ou qui ne sont pas au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

La Commission scolaire.

ST-MAURICE. — Soirée de l'« Agaunoise ».

Comme on a déjà pu le lire dans le « Nouvelliste », c'est dimanche, 6 février, qu'aura lieu, en la Salle des spectacles locale, la grande soirée annuelle de la Fanfare municipale de St-Maurice, qui met au point à l'intention de ses membres honoraires et passifs, de ses invités — et de toute la population qu'elle remercie de l'accueil qu'elle a fait ou fera aux vendeurs de cartes, qui met au point, disons-nous, un programme dont elle espère, répétons-le, qu'auditeurs et spectateurs y trouveront le même plaisir, qui sera le sien à leur offrir cette distraction.

Elle fait l'impossible pour que ce programme soit aussi beau dans sa réalisation que... sur le papier... Car, sur le papier, la partie musicale apprêtée et conduite par le si dévoué, talentueux et trop modeste directeur Joseph Mathieu promet d'agréables surprises... Mais attendons l'exécution et disons simplement que l'« Agaunoise » s'efforcera d'interpréter au mieux les morceaux choisis.

Après quoi, ce sera la partie littéraire traditionnelle, avec une comédie, interrompue par des amateurs éprouvés, intitulée « La joyeuse farce des « encore » et adaptée du flamand par M. Henri Ghéon... Nous avons bien dit : Henri Ghéon ! Mais nous tenons à préciser que cette pièce — qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette — n'est pas un sermon ! L'« Agaunoise », on le sait bien d'ailleurs, ne se préoccupe pas de prédication, ni politique ni religieuse. Elle est tout entière dévouée à l'Art et à la ville de St-Maurice. Ce dévouement elle tâchera d'en démontrer la ferveur dimanche... Qu'on vienne donc le constater, le critiquer ou l'applaudir...

tion de l'impôt fédéral direct, car le problème est avant tout d'ordre politique.

M. Meierhans (soc., Zurich), constate que le projet en discussion est l'œuvre non pas du seul Département des finances, mais du Conseil fédéral tout entier qui se voit maintenant abandonné par le groupe radical. On invoque, dit-il, contre l'impôt fédéral direct l'argument fédéraliste, ce qui étonne, venant de la part de gens qui, jusqu'à ce jour, n'ont eu qu'un sourire pour la souveraineté financière des cantons. A vrai dire, ce qui est en jeu, ce n'est pas tant l'idée fédéraliste que le coffre-fort qu'il faut défendre à tout prix. Le fédéralisme est une excellente chose sur le plan spirituel et culturel, mais il ne vaut rien s'il s'agit d'amortir une dette de plus de dix milliards de francs.

M. Maspoli (cons., Tessin), combat l'impôt fédéral direct, dont les conséquences pourraient être désastreuses pour l'autonomie des cantons. Les impôts directs aux cantons, les impôts indirects à la Confédération restent la meilleure solution. Quant à l'impôt sur le chiffre d'affaires, il conviendrait d'y apporter quelques corrections.

M. de Senarclens (lib., Genève), déplore le temps perdu par la Commission au cours de ses délibérations et pense que le projet mis sur pied n'a aucune chance d'être accepté par le peuple. Il conviendrait donc de reprendre l'étude de tout le problème, de faire abstraction d'un impôt fédéral direct et, en attendant, de recourir à une solution transitoire moyenne suffisante pour couvrir les besoins de trésorerie.

M. Reichling (pays., Zurich), pense que la réforme doit porter non pas seulement sur les recettes, mais tout autant sur les dépenses de l'Etat.

M. Eder (cons., Thurgovie), estime que de sérieuses économies sont possibles dans l'administration civile. L'appareil bureaucratique de l'Etat s'est exagérément développé. Il faut le ramener à de plus saines proportions.

M. Herzog (soc., Bâle-Ville), défend l'idée d'un impôt fédéral direct et pense qu'un assouplissement de l'impôt sur le chiffre d'affaires devrait être envisagé.

M. Buhler (rad., Zurich), se prononce catégoriquement contre tout impôt fédéral direct. Il critique ensuite la technique des subventions et la constitution d'un fonds spécial en prévision de crises futures.

Union suisse des syndicats autonomes

ZURICH, 2 février. (Ag.) — L'Union suisse des syndicats autonomes communique que la Fédération suisse des techniciens-dentistes, association neutre, vient d'adhérer à l'Union suisse des syndicats autonomes. Cette fédération, qui compte 15 sections cantonales avec environ 100 membres, appartenait jusqu'ici à la Fédération suisse du personnel des services publics.

Artiste suisse à l'étranger

ZURICH, 2 février. (Ag.) — M. Volkmar Andreae a dirigé à fin janvier à Vienne un concert de l'Orchestre philharmonique de Vienne (Br.-Lt.) avec, au programme, des œuvres de Haydn et de Bruckner. D'autre part, le maestro a été invité à diriger au début de mars un concert symphonique de la Société des Amis de la musique, dans cette même ville.

Le « Jules-César » a pris le large

ROME, 2 février. — L'amirauté annonce que le navire de guerre « Jules-César » cédé à l'U. R. S. S. en vertu du traité de paix a pris le large mercredi à l'aube.

La Chambre américaine des représentants se penche sur l'importation de montres suisses

WASHINGTON, 2 février. (Aneta). — La Commission des crédits de la Chambre américaine des représentants a pris connaissance d'un rapport de M. A. Carnow, président de la Fédération des industriels de l'horlogerie. Ce dernier lui a fourni la preuve que l'accord commercial passé avec la Suisse et entré en vigueur en 1936 n'avait pas porté préjudice aux fabricants de montres, lesquels l'avaient vu d'un mauvais œil et prétendaient que leurs affaires avaient été gravement affectées par l'importation de montres et de mouvements suisses. Il a ajouté que la production indigène trouvait de bons débouchés et que les importations suffisaient juste à combler la différence entre l'offre et la demande.

Il a attiré l'attention de la Commission sur le fait que les importateurs d'articles d'horlogerie sont au nombre de 142, dont 4 représentent de grandes sociétés, et 136 de petites, que les importantes commandes de mouvements suisses étaient dictées par des besoins en proportion et que toute proposition d'introduire un contingentement entraînerait inévitablement la paralysie d'un grand nombre de petites usines fabricant des montres à mouvement suisse.

†

Monsieur Albert DONDAINAZ et sa famille, à Charrat, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

GRANDE VENTE DE BLANC

du 5 au 26 février

Notre VENTE DE BLANC vous offre un choix immense dans les belles qualités d'autrefois

**Draps de lit - Taies d'oreiller
Fourres de duvet - Basin
Linges de cuisine et toilette
Plumes et duvets - Couvertures
Edredons - Nappes blanches
et couleurs - Lingerie pour
Dames et Messieurs**

Sur tous les articles mentionnés ci-dessus, nous accordons durant la VENTE DE BLANC

10%

d'escompte au comptant

Ducrey frères

MARTIGNY

LE MAGASIN REPUTE POUR SES BONNES QUALITES

— LA SOIE —

En plus de sa finesse, de son action de mat, de sa légèreté

POUDRESOIE

la poudre que toutes les femmes élégantes ont adoptée, nous indiquons le procédé de coloration de ses dix teintes de poudre :

la pastellisation sur la soie

Contrairement à toutes les poudres teintées avec des laques colorantes sur produits minéraux, la pastellisation sur soie est une coloration de la soie pure obtenue par dégradation des couleurs jusqu'à obtention de teintes douces et lumineuses.

Sa gamme de produits crème, poudre, et sa dernière création 1948, le rouge à lèvres sensationnel !

Rougesoie

à base de laques colorantes sur soie sont en vente dans toutes les bonnes maisons.

En gros : Tojan S. A., « à votre service », GENEVE

Crèmesoie

à base de pure soie naturelle pour le jour le tube 2.45
pour la nuit

Poudresoie

à base de pure soie naturelle 10 teintes mode 4.25

Rougesoie

à base de laques colorantes sur soie, 8 coloris sélectionnés l'étui luxe 6.50
le rechange 3.50

En vente dans toutes les bonnes maisons

La guerre... continue

Tous les jours, grande vente de panneaux et carrelets

Hâtez-vous car il n'y en aura pas pour tout le monde !

A. CHABBEY, CHARRAT — Téléphone 6.30.02

Médecin du Bas-Valais cherche

BONNE à tout faire

pas en dessous de 25 ans. Pas de gros travaux. Gages Fr. 150.— à 180.—. Entrée 15 février. S'adresser au Nouvelliste sous chiffre Z. 6647.

Vente-Achat Echange

Chevaux et mulets
Dumoulin François,
Savièse. Tél. 2.24.58

OCCASION!

Fromage ¼ gras, vieux, légèrement taré
colis 5 kg. 2.20
colis 10 kg. 2.10
colis 15 kg. 2.—
pièce entière env. 20 kg., 1.90
Fromage à râper 1ère qual.
2 ½ kg. 5 kg. 15 kg.
3.80 3.60 3.50
Käswolf, Coire 10.

A vendre un

manteau de fourrure

en parfait état, taille 42-44, bas prix. S'adresser au Nouvelliste sous B. 6649.

Charapneus

A vendre, faute d'emploi, superbe char à pneus, tout neuf, charge 3-4 tonnes; 2 freins à disques, 4 pneus et chambres à air neufs plus une roue de secours, conviendrait pour transport ou derrière tracteur. S'adresser à Jean Hauswirth, Les Devens sur Bex. Tél. 5.24.48.

A vendre belles

POMMES

de garde, plusieurs variétés, à Fr. 0.40 le kg., ainsi que choux-raves et carottes à salade. — S'adresser à Eugène Bernard, Les Caillettes sur St-Maurice. Tél. No 5.42.03, réseau Saint-Maurice.

A vendre 3000 kg. de

foin et regain

1ère qualité, et à louer 5000 m. de bon

TERRAIN

S'adresser à C. Duroux, Epinassey.

Hôtel de montagne cherche pour juillet et août une

sommelière

présentant bien (débutante acceptée), gain 400 à 500 fr., une

cuisinière

Au quinze mars, ou date à convenir, on cherche pour ménage soigné de 2 personnes

Offres avec références sous chiffres P. 2058 S. Publicitas, Sion.

Un métier rare!

Apprenez à tanner les cuirs. Il y a de l'argent à gagner si pas de tanneur dans le voisinage. Ma « Méthode moderne de tannage » vous assure succès immédiat. Fr. 2.50 (remb.) C. Puenzieux, Le Lanciau, Riex.

EMPLOYEE DE MAISON

est cherchée par ménage soigné avec enfants. Ecrire à Mme Pfähler, Tête-de-Ran 26, La Chaux-de-Fonds.

Remorque

A vendre une remorque de tracteur ou de jeep, moderne, roues jumelées, 600 x 16, freins automatiques, et un pont avec basculant 3 côtés, en bon état. Bas prix. S'adresser Tél. (027) 5.15.42, Sierre.

On demande une

PERSONNE Jeune ménage

conscientieuse, possédant certificat de cafetier, pour gérance d'un café-restaurant marchant très bien. Salaire et part aux bénéfices. Ecrire sous chiffre 67 à Publicitas, Martigny.

Nouvelle aggravation

des mesures de restriction de la consommation d'électricité

à partir du 1er février 1949

L'Office fédéral de l'économie électrique, par ordonnance No 12 du 31 janvier 1949 prescrit entre autres :

1. Tous les chauffe-eau électriques et à circulation (y compris les chauffe-eau de cuisine) doivent être déclenchés le dimanche avant 21 heures et ne peuvent être réenclenchés que le vendredi suivant après 21 heures. Les ménages avec des enfants de moins de 2 ans ou des malades devant prendre des bains sur prescription médicale peuvent obtenir l'autorisation de laisser un chauffe-eau enclenché de dimanche à vendredi, à condition que l'eau chaude ne soit utilisée que pour les enfants ou les malades.
 2. Pour les ménages collectifs (hôtels, pensions, hôpitaux), administrations et bureaux, la consommation admissible est fixée par le fournisseur de courant.
 3. L'éclairage publicitaire est interdit, à l'exception de l'éclairage des vitrines qui peut rester enclenché depuis le crépuscule jusqu'à 19 heures au plus tard. Dans les salles de divertissement et de réunion, ainsi que dans les restaurants et magasins de vente l'éclairage intérieur et celui des vitrines doivent être réduits d'un tiers par rapport à ce qu'ils étaient jusqu'ici.
 4. La consommation admissible pour l'industrie et l'artisanat, rapportée à une période de 30 jours, est fixée à 85 % de la consommation de base.
 5. Les dispositions des ordonnances No 10 et No 11 du 27 décembre 1948 restent en vigueur pour autant qu'elles ne sont pas modifiées par ce qui précède.
 6. Les nouvelles prescriptions ci-dessus énumérées entrent en vigueur au 1er février 1949.
- Le texte intégral de l'ordonnance No 12 paraîtra dans le « Bulletin officiel » du canton du Valais.
- Nous prions tous nos abonnés de se conformer strictement aux mesures de restriction, et de chercher à réaliser la plus forte économie d'énergie électrique, car l'absence de précipitations ne fait qu'empirer la situation de jour en jour.
- Vernayaz, le 1er février 1949.

LONZA S. A.

10%

d'escompte sur toutes les marchandises en stock pendant le mois de février

A. GIROD & SŒURS

Rue des Alpes **MONTHEY** Rue du Pont

U.S. NAVY

... vient d'arriver d'Amérique ...



Overalls neufs en fort tissu coton gris-vert, imperméables, extra-solide, 2 poches, très chauds, entièrement doublés en drap, à Fr. 39.50 pièce.

Recommandés aux motocyclistes, laveurs de voitures, conducteurs de jeeps, etc.

Chemises neuves kaki, extra-lourdes, ½ kg., de la renommée marque suisse « Le Tigre », en pur coton molletonné, qualité formidable, 2 poches, col spécial se portant ouvert ou fermé, à Fr. 19.80 pièce.

Envois contre remboursement ou à choix.

Magasins PANNATIER - Vernayaz

Ouvert les dimanches après-midi

TROUSSEAUX = EPARGNE

Fr. 50.— par mois

R. Roch-Glassey, Bouveret — Tél. No 6.91.22

Sur demande, sans engagement, je me rends sur place

Installation complète d'appartement par

Widmann Frères - Sion

est une garantie de bon goût

Magasins de ventes seulement au sommet du Grand-Pont.